

Comité de pilotage

- Animation du site Natura 2000

- Site FR7200667 - « Coteaux calcaires de la Vézère »

Ordre du Jour

- Présentation des structures animatrices

- Rappels
 - Le réseau Natura 2000
 - Historique, Périmètres, Enjeux,...

- Animation du site Natura 2000

- Animation 2019

Les structures animatrices

Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine



*Pour une gestion durable et partagée
des espaces naturels dans nos territoires*



Les Conservatoires d'espaces naturels

- associations loi 1901, affiliées à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- 29 Conservatoires regroupés au sein d'une Fédération nationale et réunis autour d'une charte,
- 3 250 sites naturels en gestion pour 1 60 689 hectares en métropole et outre-mer.

(chiffres 2018)

Les Missions du Conservatoire



Le CEN Aquitaine : moyens humains et antennes territoriales

- 20 administrateurs bénévoles
- 44 salariés
- 1 conseil scientifique de 18 membres
- 11 conservateurs bénévoles

1 Siège social (Billère) et 5 antennes territoriales

- ◆ Pays-Basque / Landes (Urt)
- ◆ Béarn (Billère)
- ◆ Dordogne (Mussidan)
- ◆ Lot-et-Garonne (Damazan)
- ◆ Gironde (Le Taillan-Médoc)

La Chambre d'agriculture de la Dordogne

- Créées en 1924, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus.
- Présentes sur l'ensemble du territoire français au niveau départemental, régional, national et en Outre-mer, les Chambres d'agriculture constituent un réseau au service des agricultures et des territoires.
- **La Chambre départementale d'agriculture de Dordogne** est composée de 33 membres élus pour 6 ans, 12 d'entre eux composent le bureau

La chambre d'agriculture de la Dordogne

► TROIS MISSIONS PRINCIPALES :

1. Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières

2. Accompagner dans les territoires la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi

3. Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

- informations,
- **conseils en gestion d'exploitation,**
- **conseils en ressources humaines,**
- **formations, assistance sur les aspects techniques, économiques, administratifs...**
- **aides pour la stratégie commerciale...**

Le réseau Natura 2000

Natura 2000

Natura 2000 en Europe

- 1 réseau de sites européens désignés au titre de 2 directives européennes :
 - **la Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)**
 - la Directive « Oiseaux » (1979)
- Objectif : assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés au niveau européen
- Ces espèces et habitats reconnus comme étant « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » sont dit « **d'intérêt communautaire** »

Natura 2000 en France

- Pas une mise « sous cloche » de la nature
- Le choix de la concertation

Comité de pilotage

Organe de concertation locale et de débat propre à chaque site N2000

Suit l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB

Phase opérationnelle

Objectif : Elaborer le DOCOB du site

Structure porteuse : Etat
Opérateur : BE MTDA

Phase d'animation

Objectif : Mettre en application le DOCOB du site

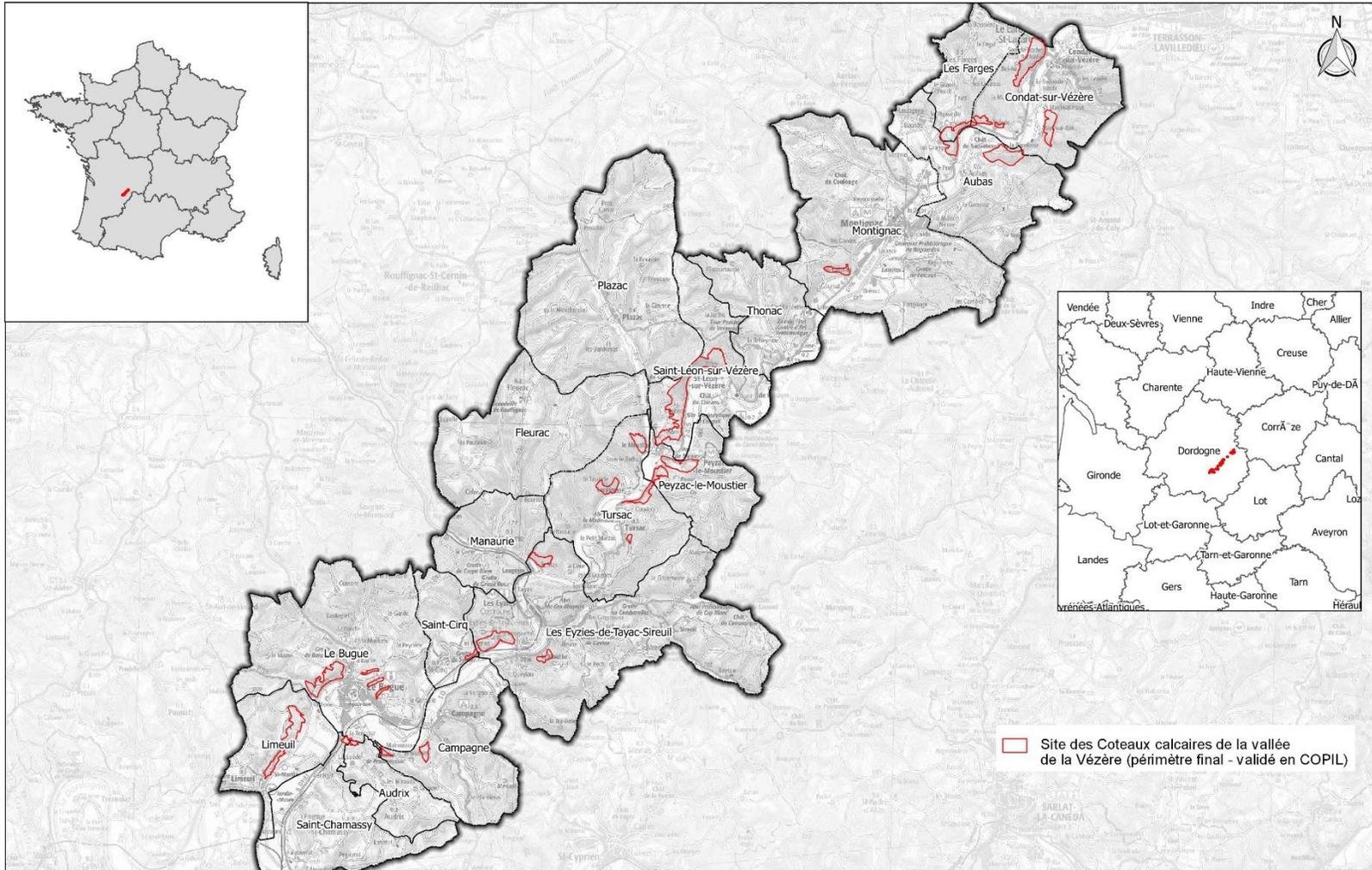
Structure porteuse : CCVH, CCTPNTH

Opérateurs : CEN Aquitaine et CA de la Dordogne

Rappels du DOCOB

Coteaux calcaires de la Vézère

Périmètre du site Natura 2000



➤ **Communes :**
14

➤ **Surface :**
790,75 ha

Localisation du site

Source des données : DREAL Aquitaine

Fond cartographique numérique : BD SCAN1000® IGN®

Réalisation : Agence MTD A

Date : 11/10/2017

Échelle : 1/120000

Enjeux sur le site : 12 HIC



Pelouse sèche



Tonsures annuelles



Lande à Genévriers



Prairie de fauche



Dalles rocheuses à orpins



Source pétrifiante



Grotte non exploitée par le tourisme



Végétation des parois rocheuses



Hêtraies



Forêt de pente à Tilleul à grandes feuilles



Chênaies vertes



Forêt alluviales à Aulne et Frêne

Enjeux sur le site

- **Plusieurs EIC**
 - Chauves-souris (chiroptères)
 - Damier de la Succise
- **Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :**
 - Reconquête paysagère (espaces en déprises)
 - Flore/Faune (espèces protégées ou patrimoniales)



Animation du site Natura 2000

Rôles et missions des l'animateurs

Informer et communiquer

➤ Objectifs :

- Informer, communiquer et sensibiliser notamment sur les mesures du DOCOB qui peuvent faire l'objet de contrats pour la mise en œuvre des actions de gestion

➤ Missions :

- Création site Internet dédié
- Rédaction newsletter
- Rencontre avec les élus
- Organisation de sorties terrain

Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

➤ Objectifs :

- Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
- Mettre en place des actions de gestion/restauration favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB

➤ 2 outils principaux :

- **Contrat Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)**
- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

Mise en œuvre des Contrats N2000

➤ Objectifs:

- Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC

➤ Financement :

- Contrat ni ni : prise en charge 100% (Etat, FEADER, Agence de l'eau)
- Contrat forestier : AP du 25/06/12 fixe les conditions de financements

➤ Pour qui ? :

- Contrat ni ni : Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur
- Contrat forestier : Toute personne physique ou morale, publique ou privée

➤ Où? :

- Contrat ni ni : Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés
- Contrat forestier : Sur les boisements identifiés comme IC

➤ Durée du contrat: 5 ans sur la base du volontariat

Mise en œuvre des Contrats N2000

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. Identifier des propriétaires, exploitants et ayant droit
2. Faire le choix de zones prioritaires d'intervention + Prendre contact avec les propriétaires
3. **Réaliser des diagnostics parcellaires, proposer des contrats et accompagner les propriétaires au montage des dossiers**
4. Aider à la mise en œuvre techniques des actions
5. Assurer le suivi technique, administratif et financier

Mise en œuvre des MAEc

➤ Objectifs:

- Les Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.
- Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique

➤ Financement :

- Elles sont rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner ; cofinancées principalement par l'Etat, l'Europe (second pilier PAC) et dans certains cas, les Agences de l'eau.

➤ Pour qui ? :

- agriculteurs volontaires

➤ Où? : Sur des parcelles déclarées à la PAC

➤ Durée du contrat: 5 ans sur la base du volontariat

Mise en œuvre des MAEc

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- 1. Construire un projet agro-environnemental (PAEC)** pour le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vézère
 - S'appuyant sur les éléments de diagnostic et les enjeux du Docob
 - Proposant un programme de mesures en réponse à ces enjeux
- 2. Déposer ce PAEC lors du prochain appel à projets lancé par la région Aquitaine**

Programme actuel 2015-2020 ➔ incertitude pour 2020, année de transition
- 3. Communiquer auprès des agriculteurs**
- 4. Réaliser des diagnostics d'exploitation et parcellaires** et accompagner les agriculteurs dans le **montage des dossiers**
- 5. Appui administratif et technique dans le suivi du dossier**

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
 - une liste nationale définit par l'Article R414-19 du code de l'environnement
 - une 1ère liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
 - Une 2ème liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

➤ Objectif :

- Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences

➤ Missions

- Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
- Assurer une veille locale en lien avec les collectivités

Participation aux démarches locales

- Objectif :
 - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les plans et programmes
 - Faire le lien entre le dispositif Natura 2000 et les projets mis en œuvre sur le territoire
- Missions :
 - Participation aux réunions, Groupe de travail,...
 - Accompagnement à la mise en œuvre d'AFPL

Coordination générale

➤ Missions

- Suivre la mise en œuvre du DOCOB
- Rédiger les bilans d'animation
- Mettre à jour le DOCOB
- Rendre compte de l'état de réalisation des actions en COPIL

Animation du site Natura 2000

Prévisionnel 2019

Merci de votre attention

30

Si vous avez des questions....

Contacts :

Matthieu DUFFAU

m.duffau@cen-aquitaine.fr

Bernadette BOISVERT

bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr